
CABINET

N° 0020 METPFQE-CAB-

NOTE CIRCULAIRE

A l'attention des Présidents :

- des organisations patronales (UNICONGO, UNOC, COPECO);
- des Chambres de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville et de Pointe Noire ;

Dans l'attente, de l'entrée en vigueur du nouveau format des cartes de travail des travailleurs nationaux et expatriés en cours d'élaboration par l'Agence Congolaise Pour l'Emploi (ACPE), le format des dites cartes, tel qu'antérieurement délivré par l'EX-ONEMO demeure en vigueur..

L'entrée en vigueur du nouveau format des cartes de travail fera l'objet d'un arrêté du ministre en charge de l'emploi.

La présente circulaire, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature, est de stricte application.

Faits à Brazzaville, le 17 OCT 2020

Le Ministre,



Antoine THOMAS NICÉPHORE FYLLA SAINT-EUDES

Ampliations :

PR CAB.....1
PM-CAB.....1
MFPSS -CAB.....1
MID-CAB.....1
MAECCE -CAB.....1
MPMEASI-CAB.....1
METPFQE-CAB.....1
Pdr CODIR - ACPE.....1
DG/ ACPE.....13
Archives.....2/23